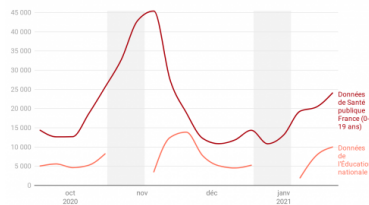


## Dans les écoles, le coronavirus en liberté

PAR CAROLINE COQ-CHODORGE

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 27 JANVIER 2021



© Mediapart

Les écoles connaissent ces derniers jours une flambée de cas de Covid-19, d'importants clusters apparaissent. Le protocole sanitaire, critiqué depuis des mois par tous les acteurs de l'Éducation nationale, est inefficace pour repérer et bloquer les transmissions.

Une dizaine de milliers d'enseignants ont défilé, mardi 26 janvier, à l'appel des syndicats pour protester contre la gestion de la crise sanitaire dans les écoles, qu'ils jugent inefficace, et leurs conditions de travail dégradées.

Les chiffres leur donnent raison, les contaminations au coronavirus sont en forte hausse depuis une semaine dans les établissements scolaires. Le 22 janvier, l'Éducation nationale a indiqué que 10 003 élèves ont été signalés positifs dans les 7 jours précédents, contre 7 782 une semaine plus tôt.

« Le ministre continue à nous dire que la situation est maîtrisée. Pourtant, on constate une hausse de près de 30 % des cas chez les élèves, de près de 40 % chez les adultes, explique Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU. Cela corrobore des remontées du terrain. Et on a l'impression que dans chaque école, il y a désormais plus de cas. »

Depuis le début de l'année, d'importants clusters ont en effet été décrits, comme à Thiais, dans le Val-de-Marne.

Le samedi 9 janvier à 18 h 36, une agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem), qui seconde les enseignants de l'école maternelle Jeanne-d'Arc, prévient la mairie qu'elle est positive au coronavirus. Le lundi, une autre Atsem se révèle positive. La directrice veut alors fermer l'école. Cette

décision ne sera pas prise. Pendant ce temps, les cas positifs n'ont cessé de se déclarer. Le mardi, deux autres Atsem sont positives ainsi qu'un animateur, puis le mercredi trois enseignants, les jeudi et vendredi, deux enfants de l'école et une autre Atsem encore.

Pour l'agence régionale de santé (ARS), ce vendredi-là, malgré 11 cas positifs, « il n'y a pas de mesures spécifiques à prendre à l'égard des enfants », puisqu'il y a « 2 enfants positifs sur 227 ». Seuls « les adultes doivent être testés ». Le dimanche seulement, elle décide de fermer l'école le lundi matin. Ce jour-là, la gardienne de l'école est également testée positive.

Le maire de Thiais n'a pas souhaité répondre à nos questions, mais nous a transmis un document retraçant la chronologie du cluster et des décisions prises.

personnes testées positives	dates	structures	classes
1 Atsem	11/01/2021	Jeanne d'Arc	5
1 Atsem	11/01/2021	Jeanne d'Arc	2
1 Atsem	12/01/2021	Jeanne d'Arc	3
1 Atsem	12/01/2021	Jeanne d'Arc	6
1 Animatrice	12/01/2021	Jeanne d'Arc	
3 enseignants	13/01/2021	Jeanne d'Arc	
1 enfant	14/01/2021	Jeanne d'Arc	3
1 enfant	15/01/2021	Jeanne d'Arc	2
1 Atsem	15/01/2021	Jeanne d'Arc	8

Chronologie du cluster de l'école Jeanne-d'Arc, à Thiais. © Mairie de Thiais

Interrogée sur la situation épidémique dans cette école, l'ARS Île-de-France confirme qu'une fermeture d'école n'est qu'une option ultime : « Dans la situation où de nombreux cas surviennent concomitamment dans un même établissement, des mesures complémentaires peuvent être engagées et entraîner le cas échéant la "fermeture" d'une à plusieurs classes, voire de l'établissement. Il n'y a pas de procédure systématique concernant la fermeture d'établissement. Ces situations complexes sont étudiées au cas par cas par l'ARS en lien avec les services médicaux de l'Éducation nationale, le directeur d'établissement et le rectorat. Le maire de la commune concernée ainsi que le préfet sont associés à ces échanges. »

Cyrille Micheletta, enseignant dans le Val-de-Marne et syndicaliste Snuipp-FSU, a suivi la situation au début du cluster : *« Tous ces acteurs pouvaient décider de la fermeture de l'école. Mais aucun n'a voulu le faire. Il y a une vraie réticence. »*

Autre école, autre cluster, politique différente, mais même réticence : dans une école élémentaire du Plessis-Belleville, dans l'Oise, quand les cas de Covid-19 se sont multipliés dans la semaine du 11 janvier, le maire a invité les familles à faire tester les enfants. Les cas positifs ont été trouvés en nombre : 19 enfants, avant qu'une décision de fermeture ne tombe, le 18 janvier dernier, mais là encore très tardivement.

*« Dans la semaine du 11 janvier, un professeur a été testé positif »,* raconte le maire Dominique Smaguine. *« Le personnel qui s'occupe de l'entretien de la classe a été invité à se faire tester et s'est révélé positif, puis un animateur, un autre professeur »,* énumère-t-il. Entre le jeudi et le vendredi sont tombés les résultats positifs de 19 enfants. *« À ce moment-là, l'agence régionale de santé et la préfecture décident de ne pas fermer l'école. Seules quatre classes sont fermées, celles dont les enseignants sont positifs »,* explique le maire.

Ce sont les parents qui ont finalement contraint les autorités à la fermeture, en retirant d'eux-mêmes leurs enfants : *« Le lundi matin, seuls 17 enfants sur 190 se sont présentés, l'école a fermé en fin de matinée »,* explique le maire.

En réponse à nos questions, l'Éducation nationale tempore, expliquant que *« chaque situation est différente, il faut parfois un peu de recul pour décider d'une fermeture »*. Constate-t-elle une multiplication des clusters ? *« Nous ne parlons jamais de cluster, mais de cas, poursuit le ministère. À partir de 3 cas dans une classe, elle ferme. »*

L'ARS Hauts-de-France précise qu'elle *« intervient en appui sur les situations complexes telles que les clusters. Lorsqu'il y a des chaînes de transmission, et une suspicion de circulation de variants, l'ARS peut être amenée à recommander à l'Éducation nationale la fermeture d'une ou plusieurs classes, voire d'un niveau ou d'un établissement »*.

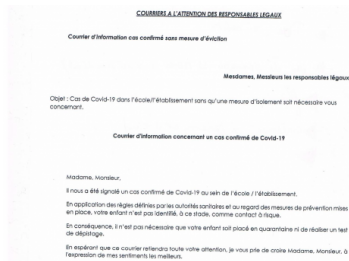
Thiais est en Île-de-France, Le Plessis-Belleville se situe à quelques kilomètres de cette région, où la situation épidémique devrait inciter à la plus grande prudence. Car le variant anglais, plus transmissible, s'y propage vite : il représente déjà 9,4 % du millier de tests séquencés entre le 11 et le 21 janvier, a alerté l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), mardi 26 janvier.

*« On épuise les moyens de l'Éducation nationale pour une apparence de sécurité »*

Des parents, qui dénoncent le protocole sanitaire de l'Éducation nationale, se sont regroupés au sein du collectif **École oubliée**. *« Les enfants ne sont jamais considérés comme contacts à risque, en particulier dans le premier degré, explique une porte-parole du collectif, qui souhaite rester anonyme. Quand une classe ferme, parce qu'il y a trois cas dans une même classe, dans un délai de sept jours, on ne demande pas aux autres élèves de se faire tester, simplement de s'isoler 7 jours. Seuls les collégiens et les lycéens sont invités à le faire, mais on leur demande simplement une simple attestation sur l'honneur. »*

Le collectif École oubliée milite, avec d'autres organisations à l'étranger, pour une maîtrise plus rigoureuse du virus : *« Tous les pays occidentaux ont leurs difficultés. Mais le plus frappant en France, c'est la légèreté de la surveillance du virus dans les écoles. Quand j'explique la règle des trois cas positifs, mes interlocuteurs sont choqués. »*

« *Quand il y a un cas positif dans une classe, le courrier type envoyé aux parents les invite à ne pas se faire tester* », confirme Cyrille Micheletta, syndicaliste du Val-de-Marne.



Courrier-type de l'Éducation nationale pour les familles si un cas positif se déclare dans une classe. © DR

L'ARS Île-de-France précise que si l'un des variants préoccupants – anglais, brésilien ou sud-africain – est identifié, « *l'éviction de l'ensemble des élèves de la classe est systématique dès l'apparition du premier cas confirmé et doit durer 14 jours. Si l'élève présente un test PCR négatif, l'éviction est réduite à 7 jours* ».

Ce protocole sanitaire passe à côté de nombreux cas dans les écoles. Comme l'expliquait déjà *Libération* en novembre, les chiffres de l'Éducation nationale sont bien inférieurs aux chiffres de tests positifs chez les 0-19 ans remontés par les laboratoires de biologie à Santé publique France : plus de 20 000 tests dans la semaine du 15 janvier, selon les derniers chiffres disponibles, contre 7 782 recensés par l'Éducation nationale.

Certes, les enfants de 0 à 3 ans ne sont pas scolarisés, ainsi qu'un petit nombre d'adolescents, mais cela ne suffit pas à expliquer ce différentiel de 1 à 3. « *Les chiffres de Santé publique France sont remontés par les laboratoires pharmaceutiques, explique le ministère. Nos chiffres se basent sur du déclaratif : la plupart des enfants se font tester dans des laboratoires de ville. Si le résultat est positif, l'école n'est pas forcément informée.* » Guislaine David du Snuipp-FSU confirme : « *Des directeurs remontent le fait que certaines familles ne signalent pas le Covid de leur enfant, surtout s'il y a des frères et sœurs qui seraient alors privés d'école.* »

Le protocole sanitaire de l'Éducation nationale s'appuie sur l'avis du 17 septembre du Haut Conseil de santé publique, qui considère que « *les charges virales sont généralement faibles chez les enfants* » et qu'ils « *sont moins transmetteurs que les adultes* ». Mais cette lecture est **contestée**.

C'est sur cet avis que le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer s'appuie pour répéter que « *les élèves ne se contaminent pas dans un cadre scolaire* », comme le 29 octobre dernier, en pleine deuxième vague, ou pour justifier sa décision ne pas renforcer le protocole sanitaire en janvier. Pourtant, la plupart des pays européens ont décidé d'allonger les vacances d'hiver, comme l'Allemagne, ou d'alléger les classes pour tenter de contenir une nouvelle vague portée par les nouveaux variants.

En réponse aux questions de Mediapart, Franck Chauvin, président du Haut Conseil de santé publique, écrit : « *L'arrivée de nouveaux variants et la reprise épidémique actuelle, même lente, constituent un nouveau contexte. Il appartient aux autorités de considérer ce nouveau contexte et de voir si une nouvelle saisine est nécessaire à ce stade.* » Cette saisine n'a donc toujours pas eu lieu.

« *Tous les syndicats de l'Éducation nationale réclament, depuis le mois de septembre, le renforcement du protocole* », assure Guislaine David. Cela implique aussi les syndicats des médecins et des infirmières scolaires.

« *En septembre, l'ARS a délégué le contact tracing à l'intérieur de l'établissement aux médecins scolaires, explique le syndicat national des médecins scolaires UNSA. Nous sommes 830 médecins scolaires. Dans certains départements, notamment le Val-de-Marne où 70 % des postes sont vacants, les médecins scolaires ne font plus que du tracing. On est probablement au bout d'un système.* »

L'Éducation nationale a fait une seule annonce en début d'année : le déploiement d'un million de tests PCR par mois dans les établissements scolaires. Seulement, l'opération ne rencontre pas son public. Le ministère explique proposer 300 000 tests par semaine « *sur la base du volontariat. Seuls 20 % sont utilisés,*

car certains parents refusent le test ». Le dépistage est organisé indifféremment dans des établissements qui ont des cas positifs ou qui n'en ont aucun.

« L'Éducation nationale approfondit le système qu'on dénonce depuis des mois, explique Saphia Guerreschi, du Syndicat national des infirmières conseillères de santé de l'Éducation nationale (SNICS-FSU). Nous, on pense qu'il faut envoyer une équipe mobile dans

les écoles à chaque cas positif. Au lieu de cela, ils lancent des opérations de dépistage à l'aveugle dans des établissements où il n'y a pas de cas, et où très peu d'élèves acceptent le test. On épuise ainsi les moyens de l'Éducation nationale pour une apparence de sécurité. Et pendant que nous faisons du tracing, nous ne sommes pas auprès de nos élèves qui vont mal. »

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.